

AGENCE DE GESTION DES ROUTES



PROJET DE TRANSPORT URBAIN D'ABIDJAN



Secteur des transports

N° d'Identification du projet : **P-CI-D00-004**

Référence de l'avis : N° S 27/2018

**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR  
(SERVICES DE CONSULTANT)**

**ELABORATION D'UN PLAN DE DRAINAGE ET D'UNE STRATEGIE D'ADAPTATION  
CLIMATIQUE DU GRAND ABIDJAN**

1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a obtenu du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) un don en vue du financement de certaines activités du Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA). A cet effet, il a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer le coût du contrat de services de consultants relatifs à l'élaboration d'un plan de drainage et une stratégie d'adaptation climatique du Grand Abidjan.
2. L'objectif général visé par cette prestation est l'élaboration d'un plan de drainage et une stratégie d'adaptation climatique du Grand Abidjan afin de permettre à la ville, notamment de:
  - disposer d'un plan détaillé de drainage primaire secondaire et tertiaire intègre, capables d'évacuer et de réguler des eaux pluviales, et de réduire l'érosion ainsi que les inondations pendant les saisons des pluies ;
  - disposer d'une stratégie d'adaptation au changement climatique.
  - rechercher et d'acquérir les financements nécessaires à la réalisation de ces investissements par ordre de priorité.
3. L'élaboration d'un plan de drainage et une stratégie d'adaptation climatique du Grand Abidjan a deux objectifs spécifiques définis comme suit :
  - proposer des principes, d'actions et de stratégies de gestion des eaux pluviales basés sur la régulation et le traitement intégré à la trame urbaine au travers des aménagements de gestion des eaux pluviales courantes et l'aménagement d'espaces publics intégrant des dispositifs hydrauliques pour les pluies exceptionnelles.
  - faire l'inventaire des impacts du changement climatique sur le grand Abidjan, en identifiant les actions et stratégie d'adaptation et de réduction des gaz à effet de serre et en définissant le cadre de mise en œuvre, le financement et le cadre réglementaire.
4. Le consultant retenu aura à réaliser les tâches suivantes :

- faire une analyse et un diagnostic du grand talweg d'Abobo et les cuvettes existantes non aménagées de la ville d'Abidjan;
  - proposer un plan de réalisation des actions par ordre de priorité de ces ouvrages ;
  - faire l'inventaire des impacts du Changement Climatique sur le grand Abidjan ;
  - élaborer le Plan d'actions, les stratégies d'adaptation et de réduction des gaz à effet de serre, le cadre réglementaire et financier de mise en œuvre.
5. Le délai global de la prestation est de huit (8) mois, hors délai d'approbation des rapports par l'Administration. La période probable du début des services est septembre 2018.
6. L'Agence de Gestion des Routes (AGERROUTE), agissant au nom du Ministère des Infrastructures Économiques invite par le présent avis les consultants (firmes) à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant leur expérience et capacité technique à pouvoir exécuter lesdits services notamment : références concernant l'exécution de contrats analogues, expériences antérieures pertinentes dans les conditions semblables, disponibilité du personnel clé qualifié dans les domaines de la mission, ainsi que toutes autres informations complémentaires. Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.
7. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « **Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque** », Edition octobre 2015 de la Banque Africaine de Développement, disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire de le retenir sur la liste restreinte.
8. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture (heure GMT) de bureau suivantes :
- Les jours ouvrables (lundi au vendredi) de 8 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures.**
9. Les expressions d'intérêt (**en 1 original et 5 copies**) doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **27 mars 2018** à 10 heures (heure GMT) et porter expressément la mention :
- « Élaboration d'un plan de drainage et d'une stratégie d'adaptation climatique du grand Abidjan dans le cadre du Projet de Transport Urbain d'Abidjan ».**
- NB : une version numérique en Word de l'offre sur CD-ROM, devra être jointe obligatoirement.*
10. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

**AGERROUTE**  
**Secrétariat de la Direction des Marchés et Contrats**

**Sise Avenue Terrasson de Fougères**  
**08 BP 2604 ABIDJAN 08**  
**TEL: (225) 20 25 10 00/20 25 10 02/20 25 14 82**  
**Fax: (225) 20 25 10 23**  
**Site web: [www.ageroute.ci](http://www.ageroute.ci)**  
**Email : [ageroute@ageroute.ci](mailto:ageroute@ageroute.ci) et copie à [mameite@ageroute.ci](mailto:mameite@ageroute.ci) et [isouattara@ageroute.ci](mailto:isouattara@ageroute.ci)**